

**CONSEIL COMMUNAL + CONSEIL CONJOINT COMMUNE/C.P.A.S.
DU 18 DECEMBRE 2017**

=====

PRESENTS : Mesdames et Messieurs :

Serge CAPPÀ, Bourgmestre-Président ;

Didier HENROTTIN, Moreno INTROVIGNE, Eric GRAVA, Freddy LECLERCQ, Echevins ;

Jean-Louis MARNEFFE, Michel HECKMANS, Richard MACZUREK, Jean-Marie GENDARME, Marie-Claire BOLLAND, Frédéric TOOTH, Isabelle BERG, Domenico ZOCARO, Marie-Rose JACQUEMIN, , Ozgür YUCEL, Corinne ABRAHAM-SUTERA, Sylvia CANEVE, Annick GRANDJEAN, Cécile BEAUFORT, Claude KULCZYNSK, Membres ;

Alessandra BUDIN, Présidente du C.P.A.S. ;

Alain COENEN, Directeur général.

ABSENT(E)S et EXCUSE(E)S : MM. Philippe GILLOT, Serge FRANCOITTE, MME. Véronique DE CLERCK, Membres.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs :

Tom DEBOUNY, Henri CLAES, Mireille GEHOULET, Esmeralda DOMINGUEZ, Jean-Louis TONKA,

Madison BOEUR, Conseillers du C.P.A.S. ;

Eliane DEPREZ, Directrice générale du C.P.A.S.

ABSENT(E)S et EXCUSE(E)S : M. Benoît JAMOTTON, MME. Véronique DE CLERCK, Membres.

ORDRE DU JOUR :

=====

SEANCE PUBLIQUE :

1. Vérification de la caisse communale.
2. Rénovation de la rue des Moulins : choix du mode de passation et approbation des conditions du marché de service (auteur de projet).
3. Communications.

SEANCE CONJOINTE CONSEIL COMMUNAL ET CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE :

1. Exposé de Madame Alessandra BUDIN, présidente du C.P.A.S., sur la cellule d'insertion du C.P.A.S.
2. Rapport annuel relatif aux synergies et économies d'échelle.

EXPOSE de Monsieur Alain COENEN, directeur général : *la nature, les missions et les valeurs des services publics locaux.*

o
o o

19.10 heures : OUVERTURE DE LA SEANCE PUBLIQUE.

Lecture du procès-verbal de la séance précédente (partie publique) : adopté à l'unanimité des membres présents.

1. VERIFICATION DE LA CAISSE COMMUNALE.

Monsieur Grava, échevin des finances, présente la vérification.

LE CONSEIL,

Vu l'article L 1124-42 du code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation ;
Vu l'article 77 de l'arrêté du gouvernement wallon du 05 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale ;

A l'unanimité des membres présents,

WISE et APPROUVE le procès-verbal de vérification de la caisse du Directeur financier (situation à la date du 11 décembre 2017) :

- le total des soldes débiteurs des comptes financiers (classe 5 du plan comptable) représente 4.228.245,93 €
- le total des soldes créditeurs de ces mêmes comptes financiers représente 284.684,33 €
- le solde débiteur net s'élève à 3.943.561,60 € (différence entre le total des soldes débiteurs et le total des soldes créditeurs).

Un exemplaire de la délibération sera transmis au Directeur financier.

2. RENOVIATION DE LA RUE DES MOULINS : CHOIX DU MODE DE PASSATION ET APPROBATION DES CONDITIONS DU MARCHE DE SERVICE (AUTEUR DE PROJET).

Monsieur Henrottin :

- Projet prioritaire du P.I.C. 2017-2018.
- Le marché de travaux doit être attribué avant la fin de l'année 2018.
- Mode de passation du marché de services : procédure négociée sans publication préalable.
- Rénovation en profondeur de la voirie + éléments linéaires + trottoirs.
- Coût estimé : 1.294.700 €T.V.A.C.
- Le cahier spécial des charges permet d'incorporer ultérieurement les travaux éventuels des impétrants (eau, gaz, électricité, téléphone).

Monsieur Tooth : apparemment les travaux des impétrants pourraient coûter quelque 500.000 € A leur charge ?

Ne faudrait-il pas insérer une clause pour obliger les bureaux d'études à citer leurs sous-traitants éventuels ?

Monsieur le Bourgmestre :

- Les travaux réalisés par les impétrants sont à leur charge.
- En ce qui concerne le marché d'études, on ne consulte que des bureaux qui ont de la « surface ». Il y a donc moins de risques de voir arriver des sous-traitants que dans le marché de travaux proprement dit.

LE CONSEIL,

Vu le code de la démocratie locale et de la décentralisation, et ses modifications ultérieures, notamment les articles L1222-3 et L1222-4 relatifs aux compétences du Conseil communal, L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ainsi que L3211-1 à L3231-9 relatifs à la publicité de l'administration ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 42, § 1, 1° a (la dépense à approuver H.T.V.A. n'atteint pas le seuil de 135.000,00 €) ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions, et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 90 1° ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu sa délibération du 25 janvier 2016 relative à la Charte contre le dumping social dans les marchés publics de la commune de Beyne-Heusay ;

Vu sa délibération du 30 janvier 2017 décidant d'approuver les fiches techniques établies par le service technique communal relatives au fonds régional pour les investissements communaux 2017-2018 et concernant notamment la rénovation en profondeur de la rue des Moulins et de ses aménagements ;

Vu le courrier du Service Public de Wallonie, département des infrastructures subsidiées, direction des voiries subsidiées, du 24 juillet 2017, approuvant le plan d'investissement communal 2017-2018 ;

Attendu qu'il convient de procéder à la désignation d'un auteur de projet pour réaliser l'étude du projet précité et assurer la surveillance et la coordination sécurité-santé des travaux qui en résultent ;

Attendu que les impétrants ont été sollicités pour se joindre au futur marché de travaux et qu'en cas de réponse affirmative de leur part, le marché deviendrait un marché conjoint commune et impétrant(s) ;

Attendu que le service technique communal a établi le cahier spécial des charges n° 2017/049 relatif au marché de services précités ;

Attendu que le montant de ce marché est estimé à 129.470 € T.V.A. comprise, sur base d'un pourcentage d'honoraires représentant 10 % du coût des travaux envisagés, évalués à 1.294.700 € T.V.A. comprise ;

Attendu qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publication préalable ;

Attendu que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2018 (article 421/731-60 - 20180013)

Attendu qu'un avis de légalité a été demandé à Monsieur le Directeur financier, en application de l'article L1124-40 du code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation ; que son avis n° 129 est favorable mais réservé sur le choix du mode de passation de marché ;

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

1. de procéder à la désignation d'un auteur de projet, d'un coordinateur sécurité et santé (phases projet et réalisation) dans le cadre du projet de rénovation en profondeur de la rue des Moulins et de ses aménagements introduit dans le fonds régional pour les investissements communaux 2017-2018 ;
2. d'approuver le cahier spécial des charges n° 2017/049 et le montant estimé du marché de services précité établis par le service technique communal ; les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics ; le montant estimé de ce marché s'élève à 129.470 € T.V.A. comprise ;
3. de choisir la procédure négociée sans publication préalable comme mode de passation du marché.

La délibération sera transmise :

- au service des finances,
- au service des travaux,
- au service des marchés publics.

3. COMMUNICATIONS.

- Gestion de la cafétéria du hall omnisports (Monsieur Introvigne).
- On n'a toujours pas reçu le calendrier Intradel (Monsieur Marneffe).
- Possibilité d'agréments et d'éclairer la crèche installée à Queue-du-Bois (Madame Grandjean).

La séance du conseil communale est suspendue à 19.30 heures. Elle reprendra à 21.30 heures, après la séance du conseil conjoint.

19.30 heures : OUVERTURE DE LA SEANCE CONJOINTE COMMUNE - C.P.A.S.

Organisée en application des articles :

- L1122-11 du code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation,
- 26 bis et 34 bis de la loi organique des C.P.A.S. du 08 juillet 1976.

PRESENTATION DU TABLEAU DES SYNERGIES ET ECONOMIES D'ECHELLE.

Madame Budin, présidente du C.P.A.S. présente la liste des synergies entre la commune et le C.P.A.S.

Monsieur Marneffe : la liste des synergies augmente manifestement d'année en année. On peut s'en réjouir. Peut-elle encore progresser ?

Madame Budin : oui, les collaborations entre les personnels des deux institutions s'intensifient sans cesse.

Monsieur Marneffe souhaite que les deux directeurs financiers veillent à maintenir une comptabilité analytique qui permette de voir l'évolution de chacune des deux entités.

Le Conseil conjoint avalise la liste des synergies.

RAPPORT SUR LES ECONOMIES D'ECHELLE PRESENTE LORS DU COMITE DE CONCERTATION ENTRE LA COMMUNE ET LE CPAS DU 16/10/2017
--

En 2017

- Marché commun prévu au niveau de la téléphonie.
- Marché commun prévu au niveau des fournitures de bureau.
- Mise à disposition d'un local pour accueillir une partie du CISP "Gavroche" - avenue de la Gare, 23-25 (au-dessus de la crèche garderie "La Ronde Infantine").

En 2018

- Marché commun prévu au niveau du courrier.
- Marché commun prévu au niveau des assurances.
- Marché commun prévu au niveau des vêtements de travail.
- Marché commun prévu au niveau des cartes carburant.
- Collaboration du personnel pour la gestion des salaires (même logiciel).

Année	Informatique / Téléphonie	Fournitures	Sécurité
1984		- Pour l'entretien des bâtiments (Adm. com.) - Papier photocopieur (Adm. com.) facturé C.P.A.S. - Timbreuse (Adm. com.) facturé C.P.A.S.	
2003	- Central téléphonique (en commun) - Téléphonie mobile (8 services)		
2008	- Acquisition d'une ancienne centrale téléphonique de la commune		
2010		- Installation de la fibre optique - Acquisition du logiciel 3P	
2011	- Sauvegarde des données CPAS (serveur communal) - 1 ^{ère} phase	- Mise en place d'un MP commun - consommables	
2013	- Adaptation informatique (rue J. Leclercq) 2 ^{ème} phase		
2014	- La 3 ^{ème} phase d'informatisation (rue J. Leclercq) - Le CPAS et la commune ont une adresse Publilink commune - L'informaticien commun Commune-CPAS et la mise à disposition à l'espace numérique d'un employé du CPAS (5 heures / semaine) - La participation des Directrices générale et financière du CPAS au Codir de la commune ainsi que celle du Directeur général Communal au Codir CPAS permet de coordonner nos pratiques (dans les 2 sens)	- La collaboration accrue entre les fonctionnaires s'occupant des marchés publics (Antonia et Philippe) améliore la qualité des marchés.	- L'engagement d'un Conseiller en sécurité, commun aux 2 administrations permet une uniformisation des procédures tant sur la sécurité au travail que sur le bien-être au travail.
2015	- Marché commun prévu au niveau de l'informatique pour le siège central. - Coordination accrue au niveau des logements (logements transit/insertion - urgence - ILA).		

2016	<ul style="list-style-type: none"> - Marché commun prévu au niveau de l'informatique pour le siège central. - Coordination au niveau des logements (logement transit/insertion - urgence - ILA). - Le CPAS a fait don à la commune du minibus (9 places) adapté aux personnes à mobilité réduite. - Collaboration - Ecole de devoirs - communale/CPAS. 		

EXPOSE SUR LA CELLULE D'INSERTION DU C.P.A.S.

Madame Budin, présidente du C.P.A.S., et **Madame Leduc**, assistante sociale, font un exposé sur la cellule d'insertion du C.P.A.S.

EXPOSE SUR LA NATURE, LES MISSIONS ET LES VALEURS DES SERVICES PUBLICS LOCAUX.

Monsieur **Alain COENEN**, Directeur général, présente un exposé sur la nature, les missions et les valeurs des services publics locaux.

La séance du conseil conjoint se termine à 21.30 heures.

La séance est levée à 21.40 heures.

Le Directeur général,

PAR LE CONSEIL :

Le Président,